

## Procès-verbal

### 1<sup>ère</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration

**Le mardi 13 janvier 2026, à 19 h**

Centre des loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente

## Présences

Membres avec droit de vote :

■ M. Bertrand Gemme	Président
■ M. Michel Houle	Administrateur
■ M. André Élémond	Administrateur
■ M <sup>me</sup> Lynda Fortin	Administratrice
■ M. Richard Berthonin Noël	Administrateur
■ Mme Lise Santerre	Secrétaire
■ M. Maxime Turgeon	Vice-président
■ Mme Yanti Zhang	Trésorière

## Absences

■ M. Marc-Antoine Adam	Administrateur
■ M <sup>me</sup> Kadia Saint-Onge	Administratrice

## Autres présences

■ M <sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland	Conseillère du district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement
■ M <sup>me</sup> Sayana Khuon	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
■ M. Martin Landry	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, six personnes participent à l'assemblée.



## Ordre du jour

### 1<sup>ère</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration

#### DÉROULEMENT

1. Accueil et ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025
4. Période d'information et d'échange réservée à Mme Catherine Vallières-Roland
5. Période de questions et commentaires du public
6. Suivis des dossiers
  - 6.1 Suivi de la Table de concertation vélo (TCV) ([TCV Facebook](#))
  - 6.2 Suivi du Centre des loisirs Saint-Sacrement (CLSS) ([Centre des loisirs Saint-Sacrement](#))
  - 6.3 Suivi de la Paroisse Saint-Pierre-Julien-Eymard (PSPJE) ([SPJE Facebook](#))
  - 6.4 Suivi du comité de revalorisation de l'Espace Communautaire Saint-Sacrement ([ECSS](#))
7. Projets et implication du CQSS
  - 7.1 Dépôt d'une résolution : Appel de projets – Initiatives en faveur de la biodiversité
  - 7.2 Suivi du dépôt d'une résolution : Dépôt d'une demande d'initiative pour l'achat de matériel promotionnel
  - 7.3 Suivi du dépôt d'une résolution : Dépôt d'une demande d'initiative pour la tenue d'une exposition au Samuel-Holland
  - 7.4 Résolutions récurrentes
    - 7.4.1 Dépôt d'une résolution : Résolution concernant le tarif pour la rédaction des procès-verbaux au montant de 135,00\$ dès le premier avril 2026
    - 7.4.2 Dépôt d'une résolution : Résolution pour un budget prévisionnel de 400,00\$ pour les dépenses reliées aux rencontres de travail des administrateurs
    - 7.4.3 Dépôt d'une résolution : Résolution pour un budget prévisionnel de



300,00\$ pour les dépenses reliées à la formation des administrateurs

- 7.4.4 Dépôt d'une résolution : Résolution pour un budget prévisionnel de 300,00\$ pour les frais divers de publicité, matériel et papeterie en lien avec le fonctionnement du CQSS
- 7.5 Dépôt d'une résolution : Résolution – Conservation des sommes résiduelles du budget d'opérations
- 7.6 Dépôt d'une résolution : Résolution – Indexation du budget d'opérations annuel des conseils de quartier
- 7.7 : Dépôt d'une résolution : Résolution – Reconduction des projets d'initiatives
- 7.8 : Dépôt d'une résolution : Résolution – Mieux faire connaître les conseils de quartier de la ville de Québec

---

## 8. Trésorerie

- 8.1 Paiement de 130,00 \$ au secrétaire de soutien

---

## 9. Divers et correspondance

---

## 10. Formations et rencontres des administrateurs

---

## 11. Divers et ajouts sans préavis

- 11.1 Approbation et correction de la nouvelle image de marque
- 11.2 Préparatifs pour la Fête nationale
- 11.3 Reconduction du mandat de Mme Jocelyne Séguin
- 11.4 Réception du chèque pour le budget d'initiative
- 11.5 Retour sur le spectacle Cœur d'hiver

---

## 12. Fin de l'assemblée

---



## **Procès-verbal**

### **1<sup>ère</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration**

#### **1. Ouverture de l'assemblée**

M. Gemme ouvre la séance à 19 h 02 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

*SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ ÉLÉMOND, DÛMENT APPUYÉE PAR M. RICHARD BERTHONIN NOËL, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU* d'adopter l'ordre du jour.

#### **3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2025**

*SUR UNE PROPOSITION DE M. MAXIME TURGEON, DÛMENT APPUYÉE PAR MME YANTI ZHANG, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU* d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2025.

#### **4. Période d'information et d'échanges réservée à Mme Catherine Vallières-Roland, conseillère municipale**

M<sup>me</sup> Vallières-Roland transmet d'abord ses meilleurs vœux aux participants pour la prochaine année. Elle sera brève et revient sur le plénier du budget, lequel a été adopté. Le taux de taxation a été augmenté de seulement 1,9 % pour le secteur résidentiel et de 1,4 % pour le secteur commercial, ce qui se situe sous le taux annuel d'inflation pour la cinquième année consécutive.

Elle souligne également l'implication durant le temps des fêtes des organismes communautaires et des nombreux bénévoles, permettant ainsi d'apporter du réconfort aux



personnes seules. Elle mentionne le Centre des loisirs Saint-Sacrement, qui a distribué des paniers de Noël, de même que la belle programmation d'activités organisées par la YWCA.

À surveiller prochainement, le point de presse du maire à son retour de vacances demain. De l'information sera notamment offerte sur les travaux entourant la réalisation du tramway. À partir du 26 janvier, les citoyens et les commerçants seront mieux informés. Il y aura un certain rodage à prévoir au début. Le 311 demeure la porte d'entrée pour obtenir de l'information sur le tramway. Si CDPQ Infra est impliquée, les questions lui seront réacheminées.

## 5. Période de questions des citoyens

M<sup>me</sup> Fortin signale qu'il n'y a pas eu de nouvelles concernant les terrains acquis près du Collège Stanislas. M<sup>me</sup> Vallières-Roland répond que le terrain sis au 1615 chemin Sainte-Foy a été acquis spécifiquement pour la construction de logement social. Elle questionne régulièrement les équipes sur l'état d'avancement de ce projet et reviendra au Conseil dès que du nouveau apparaîtra.

M. Houle se demande si les données du corridor cyclable sont accessibles. M<sup>me</sup> Vallières-Roland rappelle l'installation d'une caméra qui permet de recueillir des données qui sont accessibles sur le site Internet de la ville de Québec. Il est possible de les comparer d'un mois à l'autre. Les données sont présentées à l'écran. On constate une moyenne journalière de 110 passages.

## 6. Suivis mensuels

### 6.1 Suivi de la Table de concertation vélo (TCV) ([TCV Facebook](#))

M. Turgeon informe qu'il n'y a rien de nouveau à souligner.

### 6.2 Suivi du Centre des loisirs Saint-Sacrement (CLSS) ([Centre des loisirs Saint-Sacrement](#))

M<sup>me</sup> Fortin mentionne que la rencontre du conseil d'administration se tiendra la semaine prochaine.

### 6.3 Suivi de la Paroisse Saint-Pierre-Julien-Eymard (PSPJE) ([SPJE Facebook](#))



M. Gemme rapporte que l'appel d'offres a été déposé au mois de décembre sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). La visite des éventuels soumissionnaires a été réalisée lundi 12 janvier. On estime que les travaux pourraient commencer début avril pour se terminer fin novembre. L'ouverture du sous-sol est toujours prévue en septembre 2026.

#### 6.4 Suivi du comité de revalorisation de l'Espace Communautaire Saint-Sacrement ([ECSS](#))

M. Turgeon relate que ECSS a travaillé à inviter des partenaires à participer à une séance d'information qui se tiendra le 17 janvier. Jusqu'ici le taux de réponse est bon. La séance permettra de livrer de l'information sur l'avancement du projet et de solliciter la participation des partenaires dans son avancement. En février, ECSS préparera le terrain pour la tenue d'un atelier de co-conception. Enfin, une exposition des maquettes réalisées par les étudiants de l'École d'architecture de l'Université Laval se tiendra dans le Hall du Samuel-Holland à compter du 29 janvier. Un 5 à 7 est envisagé pour le lancement de cette exposition.

M<sup>me</sup> Santerre demande si le Conseil de quartier fait partie des partenaires invités. M. Gemme et M. Turgeon seront présents. M<sup>mes</sup> Fortin et Santerre recevront une invitation.

M<sup>me</sup> Fortin demande ce qu'est un atelier de co-conception ? Il s'agit d'une séance de travail en groupe pendant laquelle les idées sont mises en commun, apportées par les participants, le tout étant géré par Entremise, une organisation spécialisée dans les projets d'immobilier collectif.

## 7. Projets et implications du CQSS

### 7.1 Dépôt d'une résolution : Appel de projets – Initiatives en faveur de la biodiversité

M. Gemme informe les participants que le partenaire visé pour le projet était l'Église du Très-Saint-Sacrement. Or, compte tenu des travaux envisagés, ce ne sera pas possible pour cette année. Il est à souhaiter que cette initiative soit reprise en 2027.

### 7.2 Suivi du dépôt d'une résolution : Dépôt d'une demande d'initiative pour l'achat de matériel promotionnel

La demande du conseil a été acceptée. Il accuse donc réception du montant de 4 200 \$.



### 7.3 Suivi du dépôt d'une résolution : Dépôt d'une demande d'initiative pour la tenue d'une exposition au Samuel-Holland

Selon l'information reçue, la demande serait autorisée, reste à en obtenir confirmation et recevoir le montant demandé.

### 7.4 Résolutions récurrentes

#### 7.4.1 Dépôt d'une résolution : Résolution concernant le tarif pour la rédaction des procès-verbaux au montant de 135,00\$ dès le premier avril 2026

##### Résolution 26-01-56

*SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ ÉLÉMOND, DÛMENT APPUYÉE PAR MME LYNDA FORTIN, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU* que le Conseil de quartier retienne les services de M. Martin Landry, à titre de secrétaire de soutien à la rédaction, pour la rédaction des procès-verbaux en 2026 au tarif de 135 \$ par procès-verbal, ce nouveau tarif prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2026.

#### 7.4.2 Dépôt d'une résolution : Résolution pour un budget prévisionnel de 400,00\$ pour les dépenses reliées aux rencontres de travail des administrateurs

##### Résolution 26-01-57

*SUR UNE PROPOSITION DE M. RICHARD BERTHONIN NOËL, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL HOULE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU* de prévoir un budget de 400,00 \$ pour les dépenses reliées aux rencontres de travail des administrateurs.

#### 7.4.3 Dépôt d'une résolution : Résolution pour un budget prévisionnel de 300,00\$ pour les dépenses reliées à la formation des administrateurs

##### Résolution 26-01-58



*SUR UNE PROPOSITION DE MME LYNDA FORTIN, DÛMENT APPUYÉE PAR MME YANTI ZHANG, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU* de prévoir un budget de 300,00 \$ pour les dépenses reliées aux formations des administrateurs.

7.4.4 Dépôt d'une résolution : Résolution pour un budget prévisionnel de 300,00\$ pour les frais divers de publicité, matériel et papeterie en lien avec le fonctionnement du CQSS

#### Résolution 26-01-59

*SUR UNE PROPOSITION DE M. MAXIME TURGEON, DÛMENT APPUYÉE PAR MME LISE SANTERRE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU* de prévoir un budget de 300,00 \$ pour les frais divers de publicité, matériel et papeterie en lien avec le fonctionnement du conseil de quartier de Saint-Sacrement.

7.5 Dépôt d'une résolution : Résolution – Conservation des sommes résiduelles du budget d'opérations

#### Résolution 26-01-60

**ATTENDU QUE** la Ville de Québec octroie annuellement au conseil de quartier de Saint-Sacrement un budget d'opérations destiné à soutenir ses activités et son fonctionnement;

**ATTENDU QUE** le budget d'opérations annuel est présentement de 2 500 \$;

**ATTENDU QUE** ce budget est géré de façon professionnelle et selon les exigences de la Ville de Québec;

**ATTENDU QUE** la conservation des sommes résiduelles permettrait au conseil de quartier de Saint-Sacrement d'assurer une meilleure planification financière et de répondre aux besoins futurs de la communauté;

*SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE PAR MME LISE SANTERRE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :*

**QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec l'autorisation de conserver toute somme résiduelle non dépensée du budget d'opérations annuel de 2 500 \$ afin qu'elle ne soit ni retournée à la Ville, ni pénalisante pour le budget de l'année suivante



mais qu'elle puisse être réinvestie dans les activités et projets du Conseil au bénéfice des citoyennes et des citoyens du quartier.

**QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement invite la Ville de Québec à examiner la présente demande non seulement sous l'angle des règles administratives en vigueur mais, au besoin, que soit envisagée la possibilité de modifier son cadre réglementaire afin de tenir compte de la réalité budgétaire limitée des conseils de quartier et de l'importance démocratique et citoyenne de leurs activités.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Québec pour analyse de la demande et qu'une réponse, un amendement, une demande de collaboration, des informations supplémentaires ou toute autre étape nécessaire à l'acceptation positive de cette résolution, telle que décrite, soit transmise au Conseil de quartier dans un délai raisonnable afin d'assurer un suivi lors de la prochaine rencontre.

## 7.6 Dépôt d'une résolution : Résolution – Indexation du budget d'opérations annuel des conseils de quartier

### Résolution 26-01-61

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement constate que le budget d'opérations des conseils de quartier, fixé à 2 500 \$, n'a jamais été ajusté malgré l'inflation. Cette stagnation fragilise la capacité des conseils à organiser des activités et à mobiliser les citoyennes et les citoyens. Afin de préserver l'équité et de soutenir la vitalité démocratique locale, le Conseil demande à la Ville de Québec d'indexer ce budget annuellement selon l'inflation.

**ATTENDU QUE** le budget d'opérations annuel des conseils de quartier est fixé à 2 500 \$ sans ajustement;

**ATTENDU QUE** l'inflation entraîne une hausse continue des coûts liés à l'organisation d'activités, à la communication et à la mobilisation citoyenne;

**ATTENDU QUE** l'absence d'indexation réduit progressivement la capacité des conseils de quartier à remplir leur mission de participation citoyenne et de dynamisation de la vie communautaire;

**ATTENDU QU'**une indexation annuelle en fonction du taux d'inflation reconnu permettrait de préserver l'équité et la pérennité des ressources allouées;



**ATTENDU QUE** le maintien d'un financement adéquat est essentiel pour assurer la vitalité démocratique locale et la qualité des services offerts aux citoyennes et aux citoyens;

*SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ÉLÉMOND, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :*

**QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec d'indexer le budget d'opérations annuel des conseils de quartier de 2 500 \$ en fonction du taux d'inflation reconnu.

**QUE** cette indexation soit appliquée de manière récurrente chaque année afin d'assurer une gestion équitable et durable des ressources financières allouées aux conseils de quartier.

**QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement invite la Ville de Québec à examiner la présente demande non seulement sous l'angle des règles administratives en vigueur mais, au besoin, que soit envisagée la possibilité de modifier son cadre réglementaire afin de tenir compte de la réalité budgétaire limitée des conseils de quartier et de l'importance démocratique et citoyenne de leurs activités.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Québec pour analyse de la demande et qu'une réponse, un amendement, une demande de collaboration, des informations supplémentaires ou toute autre étape nécessaire à l'acceptation positive de cette résolution, telle que décrite, soit transmise au Conseil de quartier dans un délai raisonnable afin d'assurer un suivi lors de la prochaine rencontre.

## **7.7 Dépôt d'une résolution : Résolution – Reconduction des projets d'initiatives**

### Résolution 26-01-62

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement constate l'importance de reconduire certains projets d'initiatives ayant démontré leur pertinence. Une résolution est déposée afin de demander à la Ville de Québec d'adapter son cadre réglementaire et de faciliter l'accès aux ressources.

**ATTENDU QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement a en partie pour mission de favoriser la participation citoyenne et de soutenir les initiatives locales contribuant à la qualité de vie du milieu;



**ATTENDU QUE** plusieurs projets portés par le conseil de quartier ont démontré leur pertinence et leur impact positif sur la communauté;

**ATTENDU QUE** la continuité de ces projets permet de renforcer le tissu social, de consolider les acquis et d'assurer une meilleure planification à long terme;

**ATTENDU QUE** la reconnaissance et la reconduction de ces initiatives favorisent l'engagement durable des citoyens et des partenaires locaux;

**ATTENDU QUE** la Ville de Québec, dans son cadre réglementaire actuel, ne permet pas la reconduction de tels projets;

**ATTENDU QU'**un budget d'initiative de 10 000 \$ est disponible annuellement pour chaque conseil de quartier;

**ATTENDU QUE** la reconduction des projets demeure tributaire des conseils de quartier, des administrateurs et de la situation particulière, et qu'aucune disposition ne les oblige à reconduire systématiquement les initiatives;

**ATTENDU QUE** la Ville de Québec a avantage à collaborer avec ces initiatives puisqu'elles contribuent à dynamiser le milieu et que la Ville apparaît alors comme partenaire dans le cadre du pavoisement et de la visibilité des projets;

**ATTENDU QUE** la reconduction des projets favorise la stabilité et la prévisibilité dans l'organisation des activités;

**ATTENDU QUE** la répétition des initiatives permet de capitaliser sur l'expérience acquise et d'améliorer la qualité des projets au fil des années;

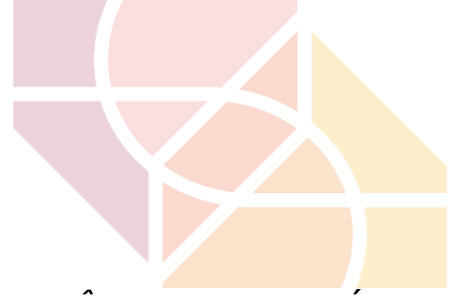
**ATTENDU QUE** la continuité des projets contribue à renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens au quartier;

**ATTENDU QUE** la visibilité accrue des projets récurrents peut attirer de nouveaux partenaires et commanditaires;

**ATTENDU QUE** la reconduction des initiatives facilite la planification budgétaire et l'utilisation optimale des ressources disponibles;

**ATTENDU QU'**une possible collaboration entre les conseils de quartier et la Ville de Québec s'inscrit dans une logique de gouvernance partagée et de soutien à la vie démocratique locale;

**ATTENDU QUE** la mise en valeur des projets récurrents contribue au rayonnement du quartier et de la Ville de Québec dans son ensemble;



*SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL HOULE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :*

**QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement reconnaît l'importance de permettre la reconduction annuelle des projets d'initiatives citoyennes ayant démontré leur pertinence et leur utilité pour la communauté.

**QUE** le Conseil demande à la Ville de Québec de faciliter l'accès aux ressources nécessaires (financement, accompagnement, visibilité) pour les projets reconduits.

**QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement invite la Ville de Québec à étudier l'adaptation de son cadre réglementaire afin de permettre la reconduction des projets financés par le budget d'initiative annuel.

**QUE** la Ville de Québec soit reconnue comme partenaire des projets reconduits, son nom et son logo étant intégrés au pavoisement et aux communications publiques.

**QUE** la Ville de Québec soit appelée à analyser la présente résolution dans l'intérêt supérieur de la communauté et afin de favoriser la vitalité démocratique, économique et citoyenne.

**QUE** la Ville de Québec soit invitée à étudier cette demande non pas seulement en fonction des règlements, lois ou contraintes actuels mais également en tenant compte des bénéfices sociaux, communautaires et démocratiques qu'elle engendre.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Québec pour analyse de la demande et qu'une réponse, un amendement, une demande de collaboration, des informations supplémentaires ou toute autre étape nécessaire à l'acceptation positive de cette résolution, telle que décrite, soit transmise au conseil de quartier dans un délai raisonnable afin d'assurer un suivi lors de la prochaine rencontre.

## **7.8 : Dépôt d'une résolution : Résolution – Mieux faire connaître les conseils de quartier de la ville de Québec**

### **Résolution 26-01-63**

Cette résolution rappelle l'importance des conseils de quartier comme partenaires privilégiés de la Ville de Québec et des instances essentielles de participation citoyenne. Leur rôle demeure trop méconnu et le blogue municipal consacré aux conseils n'a pas été mis à jour depuis avril 2023, ce qui limite leur visibilité. Le conseil de quartier de Saint-Sacrement



demande donc une campagne de communication inclusive et accessible, et insiste pour que la réponse de la Ville repose sur une analyse approfondie, au-delà des seules considérations administratives ou réglementaires, afin de refléter pleinement leur valeur démocratique et citoyenne.

**ATTENDU QUE** les conseils de quartier constituent un outil essentiel de participation citoyenne et de démocratie locale à Québec;

**ATTENDU QUE** les conseils de quartier sont des organismes consultatifs composés de citoyens qui visent à favoriser la participation de la population à la vie municipale et qu'ils permettent aux résidents d'exprimer leurs préoccupations et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans leur quartier;

**ATTENDU QUE** plusieurs résidents et résidentes ignorent encore l'existence, le mandat et les activités des conseils de quartier;

**ATTENDU QU'**une meilleure visibilité et une communication accrue permettraient de renforcer la participation citoyenne et de consolider le lien entre la population et ses instances locales;

**ATTENDU QUE** le blogue de la Ville de Québec consacré aux conseils de quartier semble ne pas avoir été mis à jour depuis le 3 avril 2023, ce qui limite la diffusion d'information récente et l'engagement citoyen;

**ATTENDU QUE** les conseils de quartier sont des partenaires privilégiés de la Ville de Québec et qu'il importe de valoriser ce partenariat par une image professionnelle et une notoriété accrue;

**ATTENDU QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite collaborer activement avec la Ville de Québec pour promouvoir ces instances démocratiques;

***SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ÉLÉMOND, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :***

**QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de mettre en place une campagne de communication et de publicité visant à mieux faire connaître le rôle, les activités et les services des conseils de quartier auprès de l'ensemble de la population.

**QUE** cette campagne soit conçue de manière inclusive et accessible, en utilisant divers moyens de diffusion (médias traditionnels, plateformes numériques, affichage public, etc.) afin de rejoindre efficacement les citoyennes et les citoyens de tous âges et de tous horizons.



**QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement exprime sa volonté de collaborer avec la Ville de Québec dans l'élaboration et la réalisation de cette campagne afin de s'assurer qu'elle reflète fidèlement la mission et l'importance des conseils de quartier dans la vie démocratique et communautaire.

**QUE** le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de ne pas répondre à la présente résolution en se basant uniquement sur des considérations administratives, techniques ou sur les règlements en place, mais de procéder à une analyse approfondie, en tenant compte de l'esprit de participation citoyenne que la Ville souhaite promouvoir et qui reconnaisse pleinement l'importance démocratique et citoyenne des conseils de quartier.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Québec pour analyse de la demande et qu'une réponse, un amendement, une demande de collaboration, des informations supplémentaires ou toute autre étape nécessaire à l'acceptation positive de cette résolution, telle que décrite, soit transmise au conseil de quartier dans un délai raisonnable afin d'assurer un suivi lors de la prochaine rencontre.

## 8. Trésorerie

### 8.1 Paiement de 130 \$ au secrétaire de soutien

#### Résolution 26-01-64

*SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE SANTERRE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ÉLÉMOND, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU* de payer la somme de 130,00 \$ au secrétaire de soutien pour la rédaction du procès-verbal du 13 janvier 2026.

## 9. Divers et correspondance

Rien à signaler.

## 10. Formations et rencontres des administrateurs

Sujet	Date	Heures	Nbre
-------	------	--------	------



			<b>membres CA</b>
Rencontre des présidents de conseils de quartier	16 décembre 2025	19h00 à 21h00	1
Rencontre de travail du CQSS	6 janvier 2026	19h30 à 21h00	8
Rencontre ECSS - PSPJE	8 janvier 2026	19h00 à 21h00	1
Rencontre PSPJE	12 janvier 2026	19h00 à 21h00	1

## 11. Divers et ajouts sans préavis

### 11.1 Approbation et correction de la nouvelle image de marque

M. Gemme demande de modifier pour « Conseil de quartier de Saint-Sacrement ». Aussi, sur la banderole Facebook, les membres pensent que la dame au-devant ne représente pas vraiment le quartier. Le comité auquel prenait part M. Gemme n'a jamais approuvé les images par quartier. Une proposition est lancée à l'effet qu'à tous les mois, l'image de la dame soit remplacée par celle d'un administrateur du Conseil de quartier!

Selon M<sup>me</sup> Santerre, il s'agit d'un concept qu'on ne trouve pas vraiment représentatif. Il a été proposé de l'enlever la personne représentée et de ne rien mettre. De l'avis de M. Turgeon, ce pourrait être un portrait diversifié, l'individu pourrait changer régulièrement plutôt que de lier le quartier à une seule image.

### 11.2 Préparatifs pour la Fête nationale

#### Résolution 26-01-65

***SUR UNE PROPOSITION DE M. BERTRAND GEMME, DÛMENT APPUYÉE PAR MME YANTI ZHANG, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*** de mandater M. Michel Houle pour l'organisation de la Fête nationale du Québec dans le quartier Saint-Sacrement.

### 11.3 Reconduction du mandat de Mme Jocelyne Séguin

#### Résolution 26-01-66

***SUR UNE PROPOSITION DE MME YANTI ZHANG, DÛMENT APPUYÉE PAR M. BERTRAND GEMME, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*** de reconduire le

mandat de M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin à titre de bénévole pour la tenue des livres bancaires du conseil de quartier Saint-Sacrement en 2026.

#### 11.4 Réception du chèque pour le budget d'initiative

M. Gemme informe les participants de la réception d'un montant de 2 500 \$ à ce titre.

#### 11.5 Retour sur le spectacle Cœur d'hiver

M. Noël revient sur ce spectacle, tenu le 28 décembre dernier au YWCA, lequel avait pour but de réunir des personnes seules, qui n'ont pas de famille proche et vivent dans l'isolement, de façon à essayer de créer un climat propice à la fête. Noël au Québec se fête habituellement en famille. Il y avait plus d'une centaine de personnes (154) présentes, ce qui signifie qu'il y avait donc un besoin dans le quartier. M. Noël travaille déjà sur l'édition de l'an prochain et souhaite que le Conseil soit partenaire.

## 12. Fin de l'assemblée

*SUR UNE PROPOSITION DE M. MICHEL HOULE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANDRÉ ÉLÉMOND, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever l'assemblée à 20 h 02.*

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu mardi le 10 février 2026.

**Martin Landry**

Secrétaire de soutien à la rédaction